

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 16 septembre 2026, s'est réuni sous la Présidence de Eddy PENVEN, Maire.

Étaient Présents :

Mmes N. LE MEST ; E. POTEL, V. SCHENCK, L. FÉGAR ; B. PARANTHOEN ; K. MARIE ; J. COQUILLON ; O. LEMESLE ; L. BOURDON ; A. FERCOQ-LE GUEN ; M. P. LE CARLUER, B. GOURHANT., MM. E. PENVEN ; F. MANGARD, C. DUDOIGNON, N. COQUILLON, L. SIMIER, Y. LOSTANLEN, S. PERON, É. LAURENT, A. PICHON, V. MÉVEL, M. ZEGGANE, T. JULOU.

Procurations :

Y. HENRY, procuration à C. DUDOIGNON,
L. KERLÉVÉO, procuration à E. PENVEN,
A. RONDEAU, procuration à S. PERON,

Absents : Néant

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	24
Nombre de votants	27

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Mme Béatrice PARANTHOEN.

4. AFFAIRES DIVERSES

Accroissement saisonnier d'activité-CLSH

2026-77

Exposé des faits : M. le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité lié à l'ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pendant les vacances scolaires,

Décision : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** le recrutement de 3 agents contractuels en tant qu'adjoint territorial d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 7 jours allant du 19 au 25 octobre 2026 inclus.

Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C.

Ces agents assureront des fonctions d'animateur à temps complet.

La rémunération des agents sera calculée selon un indice de rémunération maximum de 366, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise

2026-77

pour leur exercice, de la qualification détenue par les agents ainsi que leur expérience.

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget.

AUTORISE le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier

:

À Ploubezre, le vendredi 25 septembre 2026

Le Maire,

Eddy PENVEN



Le secrétaire,

Béatrice PARANTHOEN

